Quelles sont les conditions ?

Les familles mornantaises peuvent bénéficier du Passeport Junior pour leurs enfants de la naissance au CM2 ou jusqu'à 18 ans s'ils sont en situation de handicap et non scolarisés.

Pourquoi ?

Le Passeport Junior pour tous a pour objectif d'aider financièrement les familles dont les enfants s'inscrivent à une activité extrascolaire régulière dans l'année proposée par :

- une association mornantaise sportive, culturelle ou de loisirs
- une association non mornantaise si l'offre d'activité n'existe pas à Mornant
- le centre aquatique intercommunal « Les Bassins de l'Aqueduc »
- le Poney Club de Mornant

Quand et comment faire ?

Les familles règlent l'adhésion et la cotisation à l'association qui doit leur remettre le Passeport Junior. Il doit être rempli, accompagné des pièces justificatives puis retourné au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour bénéficier de l'aide versée directement aux familles.

Et concrètement ?

Le CCAS aide à payer l'adhésion et la cotisation pour une activité régulière par an.

Le CCAS rembourse une partie des frais payés par la famille pour l'activité, selon un pourcentage basé sur le quotient familial CAF. Le montant remboursé est calculé à l'euro près, dans la limite d'un plafond.

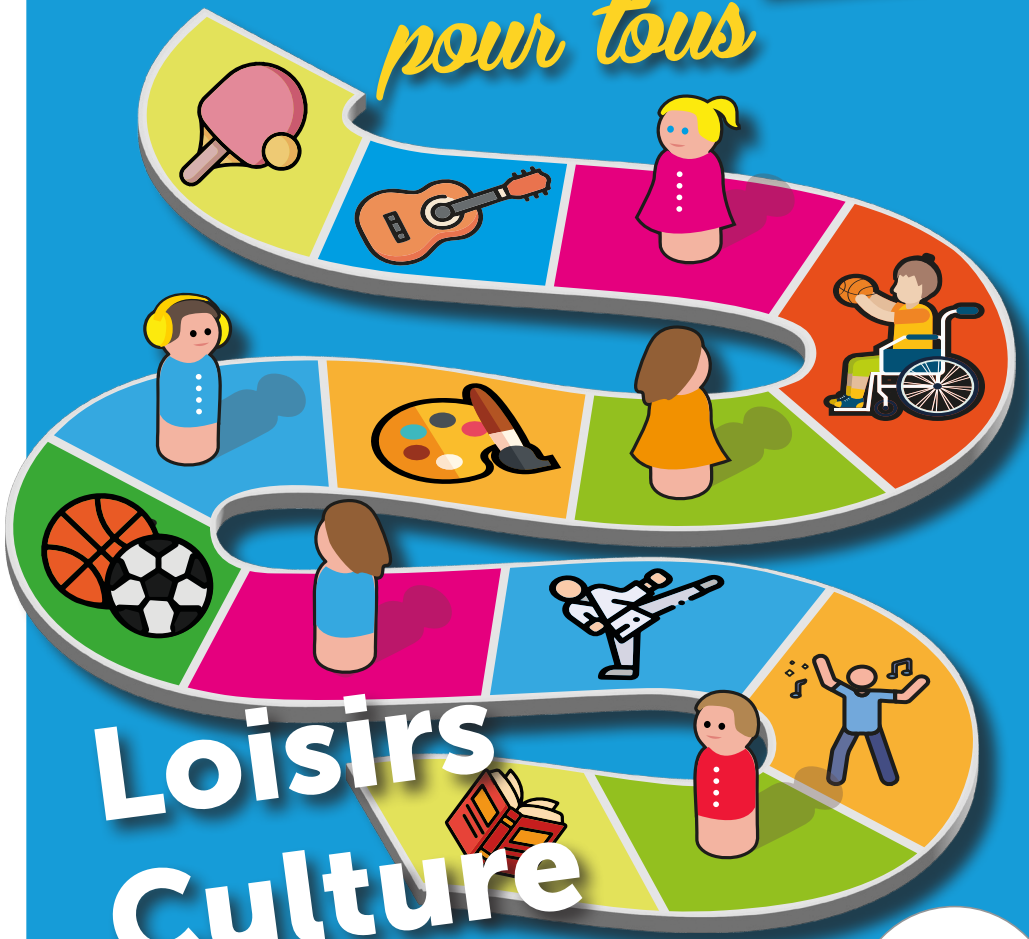
Si le dossier est complet, le CCAS verse la participation aux familles bénéficiaires par mandat administratif.

Contact :

Le CCAS est à votre disposition
04 78 44 00 46 - ccas@ville-mornant.fr
Mairie de Mornant - BP6 - 69440 Mornant
www.ville-mornant.fr

Passeport Junior 2026 2027

pour tous



Loisirs Culture Sports

Ville Mornant

Passeport Junior pour tous 2026-2027

Nom de l'enfant : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

.....

Établissement fréquenté :
(pour les enfants scolarisés)

Classe :

Nom de la personne responsable :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Courriel :

Nombre d'enfants à charge :

Signature des parents

☐ Association :

☐ Centre aquatique intercommunal Les Bassins de l'Aqueduc

☐ Poney Club de Mornant

Activité :

Montant réglé :
(adhésion et frais d'inscription à l'activité)

Date d'inscription :

☐ Trimestre ☐ Semestre ☐ Année

Tampon de l'association ou du Centre aquatique intercommunal OBLIGATOIRE :

Signature du Président ou d'un responsable délégué :

⚠ Le Passeport Junior est à retourner au CCAS après l'inscription de l'enfant à l'activité.

Vous devez nous fournir :
+ une attestation CAF mentionnant votre quotient familial,
+ un RIB,
+ la notification MDPH pour les enfants en situation de handicap et non scolarisés,
+ une attestation du médecin justifiant le handicap en l'absence de notification MDPH.

